

## Conditions générales:

### Paiement

Après réception du contrat de location, le locataire paie l'acompte. Le solde restant, la caution et le ménage doivent être réglés au plus tard 8 semaines avant la date d'arrivée. Vous pouvez télécharger un itinéraire sur le site. Les clefs restent la propriété du loueur. En cas de perte ou de vol, le locataire sera redevable d'une somme de €100. Si le solde n'est pas réglé dans le délai xé, nous réservons le droit d'annuler la réservation. Les conditions d'annulation (voir ci-dessous) restent dans ce cas applicables. Une réservation n'est définitive qu'après réception du contrat et le paiement de l'acompte.

### Nombre maximum de personnes

Il n'est pas autorisé d'occuper la maison avec un plus grand nombre de personnes que ce qui a été prévu à la réservation. Il n'est pas autorisé de loger d'autres personnes dans ou autour de la maison (tente, caravane...), sans accord explicite du propriétaire.

En cas de non respect de cette clause, la caution sera entièrement retenue. Pour assurer sacrement la paix, nous ne louons pas à des groupes de jeunes. Un lit de bébé et chaise est sur commande et gratuit.. En cas de réservation, un deuxième lit bébé pliable est possible. Il est demandé de ne pas mélanger les meubles entre les maisons. Les animaux sont pas autorisé. C'est interdit de fumer dans les maisons.

### Modifications

Il n'est pas possible de modifier les dates de réservation ou le nombre de personnes après réservation définitive.

### Caution

La caution est réglable avec le montant restant de €500. Cette caution est rendue après le séjour, par virement bancaire. Des dommages éventuels, la perte ou le vol des clefs, ou les frais de ménage supplémentaire seront également déduits

### Ménage

Le ménage de départ est obligatoire, d'un montant de 80€ payable à l'avance, en même temps que le solde et la caution.

Un supplément peut vous être déduit de la caution, si l'état des lieux oblige un ménage supplémentaire. Les poubelles doivent être vides et propres, les lave-vaisselles vides, la vaisselle rangée, le mobilier à sa place de départ. A défaut, ceci vous sera facturé à 50€/heure.

### Piscine

La piscine est nettoyée 2x par semaine. La pompe s'allume automatiquement quotidiennement, entre 8:00 et 20 :00.

Il est demandé de ne pas toucher au matériel et aux réglages. En cas de problème, vous devez contacter le propriétaire.

La piscine sera chauffée à partir du 1 mai jusqu'à 30 septembre. Maillot de bain obligé.

Si voulez boire à côté de la piscine , svp utilisez les gobelets en plastique et pas les verres , pour éviter des blessures au pieds nues.

### Arrivé et départ

Arrivé entre 15:30 et 19:30. Départ maximum 10:00.

### Jour d'arrivé/départ

Samedi en haute saison.

### Casse, dommages et frais supplémentaires

L'accès à la propriété peut vous être refusé si vous ne vous comportez pas en bon locataire. Vous êtes tenu de respecter la maison et le jardin. S'il vous arrivait de casser quelque chose, vous devez le signaler immédiatement au propriétaire. Vous êtes responsable des dommages causées. Il s'agit d'une location de vacances, pas d'une salle des fêtes, nous vous remercions de respecter le calme du quartier, c'est aussi interdit de nager après 22.00h.

### Controle

A votre arrivé, vous devez vérifier l'état des lieux, an que d'éventuels manquements puissent être résolus immédiatement. Les remarques doivent être faites immédiatement (dans les 12 heures suivant votre arrivé) sinon vous serez tenu responsable des dégâts éventuels.

### Responsabilité civile

Le locataire est responsable pour tous les dégâts apparus pendant sa période de location. Vous êtes tenu d'avertir votre assurance RC/incendie.

### Annulation par locataire

En cas d'annulation plus de 18 semaines avant dates réservées, l'acompte vous est restitué.

Ensuite, 10% du montant de la location sont comptés par semaine.

A partir de 8 semaines avant la date d'arrivée, le montant total de la location est dû.

### Annulation par loueur

Si la location doit être annulée en cas de force majeure (incendie, sécheresse extrême, dégâts des eaux, problèmes d'électricité...), le locataire en sera informé au plus vite, avec une ou plusieurs alternatives si possible. L'acompte sera rendu intégralement.

Le loueur ne sera pas tenu responsable d'éventuels frais supplémentaires.

### Responsabilité du loueur

Le loueur est responsable du bon déroulement du contrat de location, dans la location du contrat ou équivalente. Le loueur n'est pas tenu responsable si le contrat ne peut pas être exécuté à cause d'un cas de force majeure (incendie, catastrophes naturelles...) ou d'autres causes dont le loueur n'est pas à l'origine. Le loueur n'est pas responsable de pertes, vols, dégâts ou dommages causés aux e-ets personnels du locataire.

Dans la maison Matisse, le locataire doit toujours mettre le garage à disposition pour effectuer des travaux d'entretien sur le jardin et la piscine (nous avons notre propre clé pour cela).